

Séance du **10 janvier 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an **deux mil vingt trois**et le **Mardi 10 janvier**à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur Dominique BOGAERT, 1^{er} adjoint au maire**

Date de la convocation
05/01/2023

Etaient présents : M. DAÜY Serge, 2^{ème} Adjoint ; M. GUYADER Alain ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme JORRE Béatrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. Jean-Noël CHOPINET ; M. GAVELLE Lionel ; Mme Laure CHAMPION ; Mme Juliette TABOUREL ; Mme ROZANSKI Virginie ; Mme PRUVOT Gaëlle.

Absents excusés : Monsieur Le Maire, Jean-François WIELGUS donne procuration à Monsieur BOGAERT Dominique ; Mme Nathalie LAMARRE donne procuration à M. Lionel GAVELLE ; M. Fabrice RUTARD

Secrétaire de séance : M. Serge DAÜY

Date d'affichage
05/01/2023

Objet de la Délibération
Objet : <u>Délibération pour validation du devis d'installation de la vidéo surveillance sur la commune</u>

Objet : Délibération pour validation du devis d'installation de la vidéo surveillance sur la commune

Monsieur le 1er Adjoint au maire expose au Conseil Municipal Au vu de la vague de cambriolage qui a récemment sévi sur la commune, il devient urgent de procéder à l'installation de la vidéo surveillance. Le devis retenu est celui de la société D2L sécurité et ainsi détaillé :

- 31 733€ HT pour l'installation
- 900€ HT contrat de maintenance (annexe B de la convention)

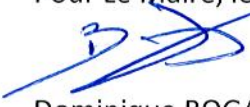
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le devis pour un montant de 31 733€ HT d'installation de vidéo surveillance,
- valide le montant de 900€ HT de contrat de maintenance,
- autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 10 janvier 2023

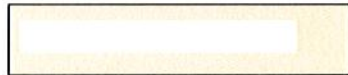
Pour Le Maire, le 1^{er} adjoint Le secrétaire de séance,


Dominique BOGAERT




Serge DAÜY

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en Préfecture



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20230110-2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023